



Ligue d'Auvergne de Tir à l'Arc
16 rue Saint Don
63200 RIOM
☎ : 04 73 64 11 89

Commission formation

Formation

Certification de Qualification Professionnelle

Animateur Tir à l'Arc

Année 2012



Sommaire

Equipe de formation	page 3
Condition d'accès	page 3
Lieu de formation	page 3
Organisation de la formation	page 3
Coût	page 3
Hébergement	page 3
Volume de formation	page 4
Fiche d'inscription	page 6
Fiche convention de stage	page 7



Equipe de formation

Coordonateur

Monsieur BRETON Louis Conseiller Technique Fédéral d'Auvergne

Formateurs

Monsieur GARCON Frédéric, B.E.E.S. 1° Tir à l'arc membre de l'ETR Ligue d'Auvergne

Monsieur BRETON Louis Conseiller Technique Fédéral

Conditions d'accès à la formation

- Etre titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours
- Etre dans sa 18^{ème} année
- Bénéficiaire d'un allègement

Pour avoir droit à un allègement, le stagiaire doit posséder l'un des critères suivants :

- Etre titulaire d'un diplôme fédéral ;
- Etre titulaire d'un DEUGS STAPS ou d'une licence STAPS ;
- Etre titulaire d'un BPAPT ou d'un BEES 1° ;
- Etre titulaire d'une carte professionnelle MJS ou de pouvoir justifier d'une expérience professionnelle dans l'animation ;
- Avoir réalisé un score lors d'une compétition inscrite au calendrier fédéral.

Cette allègement de formation ne dispense pas le stagiaire de passer l'épreuve de la certification de l'UC allégée.

Lieu

Centre Régional de Tir à l'Arc
63200 Riom

Organisation

La formation aura lieu du 12 au 16 mars 2012. La durée sera de 40 heures examen compris. Elle sera organisée en alternance entre la théorie et la pratique. Pour répondre aux différents allègements, les cours seront réalisés en sous groupe. Des cours de renforcements techniques et pédagogiques pourront être envisagés en soirée pour aider les candidats à mieux appréhender les différentes UC.

La certification sera réalisée en fin de formation, avec une possibilité de rattrapage au mois de d'avril 2012.

Coût

Le prix de la formation est de 550,00 euros

Hébergement

Le prix de la pension complète est de 280,00 euros.



Volume de formation

La répartition des cours est envisagée de la façon suivante :

Pour le public fédéral

Intitulé de l'UCC		Cours théorique	Cours pratique	TOTAL UCC
UCC 1 : EC DE PREPARER L'ENCADREMENT DE L'ACTIVITE		<i>Allégé</i>		2h
	EC d'adapter l'activité au public et/ou à l'employeur	1h		
	EC de communiquer sur l'activité proposée	1h		
UCC 2 : EC DE MAITRISER L'ACTIVITE		<i>Allégé</i>		4h
	EC d'identifier les fondamentaux techniques	1h		
	EC de maîtriser d'un point de vue pratique les fondamentaux techniques			
	EC d'observer les fondamentaux techniques	0h30	1h	
	EC d'adapter le matériel aux différents publics	0h30	1h	
UCC 3 : EC D'ENCADRER L'ACTIVITE				29h
	EC de maîtriser les attitudes pédagogiques	2h	15h	
	EC d'animer une séance de tir à l'arc	2h		
	EC de s'adapter aux attentes du public			
	EC de proposer un cycle de découverte de l'activité	2h	8h	
UCC 4 : EC D'ASSURER UNE PRATIQUE SECURISEE				5h
	EC de proposer une pratique sécurisée	1h	3h	
	EC de respecter le cadre réglementaire	1h		



Pour le public extra-fédéral

Intitulé de l'UCC		Cours théorique	Cours pratique	TOTAL UCC
UCC 1 : EC DE PREPARER L'ENCADREMENT DE L'ACTIVITE		<i>Allégé</i>		2h
	EC d'adapter l'activité au public et/ou à l'employeur	1h		
	EC de communiquer sur l'activité proposée	1h		
UCC 2 : EC DE MAITRISER L'ACTIVITE				30h
	EC d'identifier les fondamentaux techniques	3h		
	EC de maîtriser d'un point de vue pratique les fondamentaux techniques		18h	
	EC d'observer les fondamentaux techniques	2h	2h	
	EC d'adapter le matériel aux différents publics	1h	4h	
UCC 3 : EC D'ENCADRER L'ACTIVITE		<i>Allégé</i>		4h
	EC de maîtriser les attitudes pédagogiques	0h30		
	EC d'animer une séance de tir à l'arc	1h	2h	
	EC de s'adapter aux attentes du public			
	EC de proposer un cycle de découverte de l'activité	0h30		
UCC 4 : EC D'ASSURER UNE PRATIQUE SECURISEE				4h
	EC de proposer une pratique sécurisée	1h	2h	
	EC de respecter le cadre réglementaire	1h		



**Fiche d'inscription
Formation C.Q.P.
Animateur Tir à l'Arc**

N° de licence : _____

Titre : _____ Prénom : _____ Nom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Justification d'allègement : _____

Joindre une photocopie du diplôme ou d'une feuille de score

Nom de la structure d'accueil pour le stage en alternance _____

Coût de la formation 550,00 € (joindre le chèque)

Hébergement en pension complète 280,00 € : Oui Non

Inscription à adresser avant le 1^{er} mars 2012 à :

Monsieur BRETON Louis
23 rue des Augustins
63190 LEZOUX

A noter que si le nombre d'inscrits est inférieur à 6, la formation ne sera pas organisée.



Convention de stage

Entre

Prénom : _____ Nom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Candidat à la CQP animateur Tir à l'Arc

Et

La structure d'accueil : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Et

Le centre de formation : **Ligue d'Auvergne de Tir à l'Arc**

16 rue de Saint Don

63200 Riom

Téléphone 04 73 64 11 89

La présente convention est établie dans le cadre de la formation au CQP « animateur tir à l'arc » mise en place par l'organisme de formation défini ci-dessus pour le stagiaire nommé ci-dessus dans la structure d'accueil définie ci-dessus.

Le stagiaire s'engage à encadrer, bénévolement, l'animation tir à l'arc au sein de la structure du _____ au _____ pour une durée globale de _____ (nombre d'heures).

Le responsable de la structure s'engage à confier au stagiaire les fonctions d'encadrement lui permettant de répondre aux exigences pédagogiques du CQP d'animateur tir à l'arc.

L'organisme de formation s'engage à assurer la formation du stagiaire afin que ce dernier assure l'encadrement de séances pédagogiques en toute sécurité et de le soutenir dans la mise en œuvre de son intervention.

Signature du stagiaire

Signature du responsable
de la structure

Signature du responsable pédagogique
de l'organisme de formation

